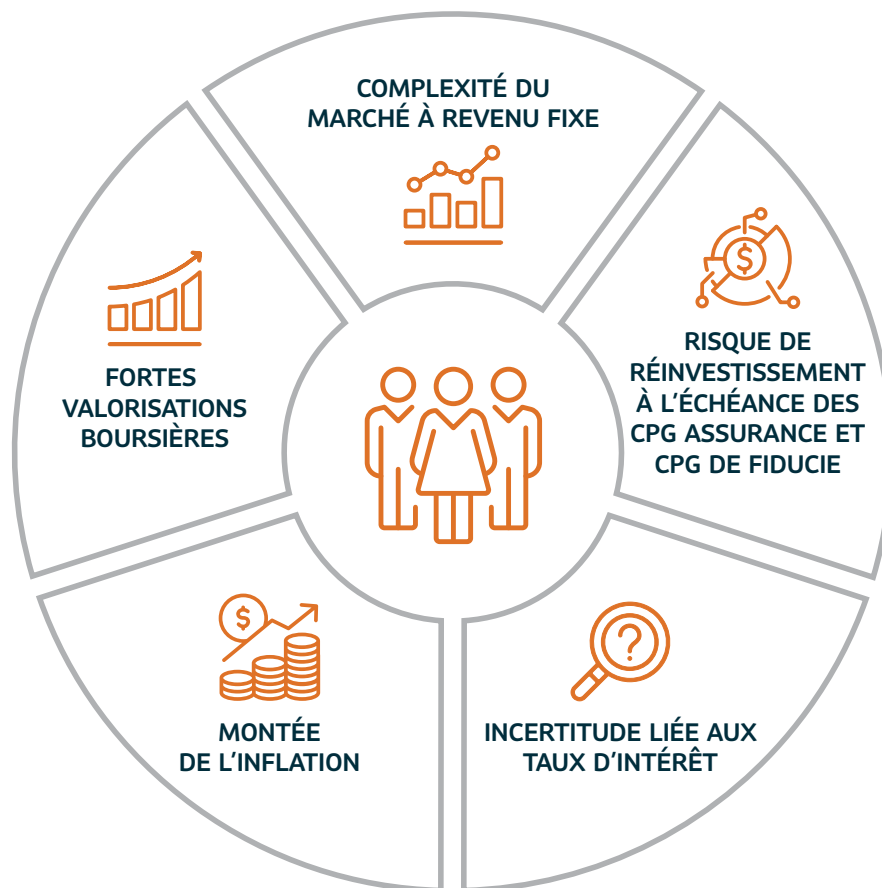


# Nous vous aidons à relever les défis d'aujourd'hui en matière de revenu

Investir consiste à trouver l'équilibre entre le risque et le rendement. La récente croissance économique conjuguée aux politiques monétaires des gouvernements et des banques centrales à l'échelle mondiale expose les investisseurs à la recherche d'un revenu à des pressions inflationnistes. L'incertitude liée aux taux d'intérêt représente aussi tout un défi. Avec l'élargissement des marchés à revenu fixe et les fortes valorisations boursières, les investisseurs ont plus que jamais besoin de vos conseils.

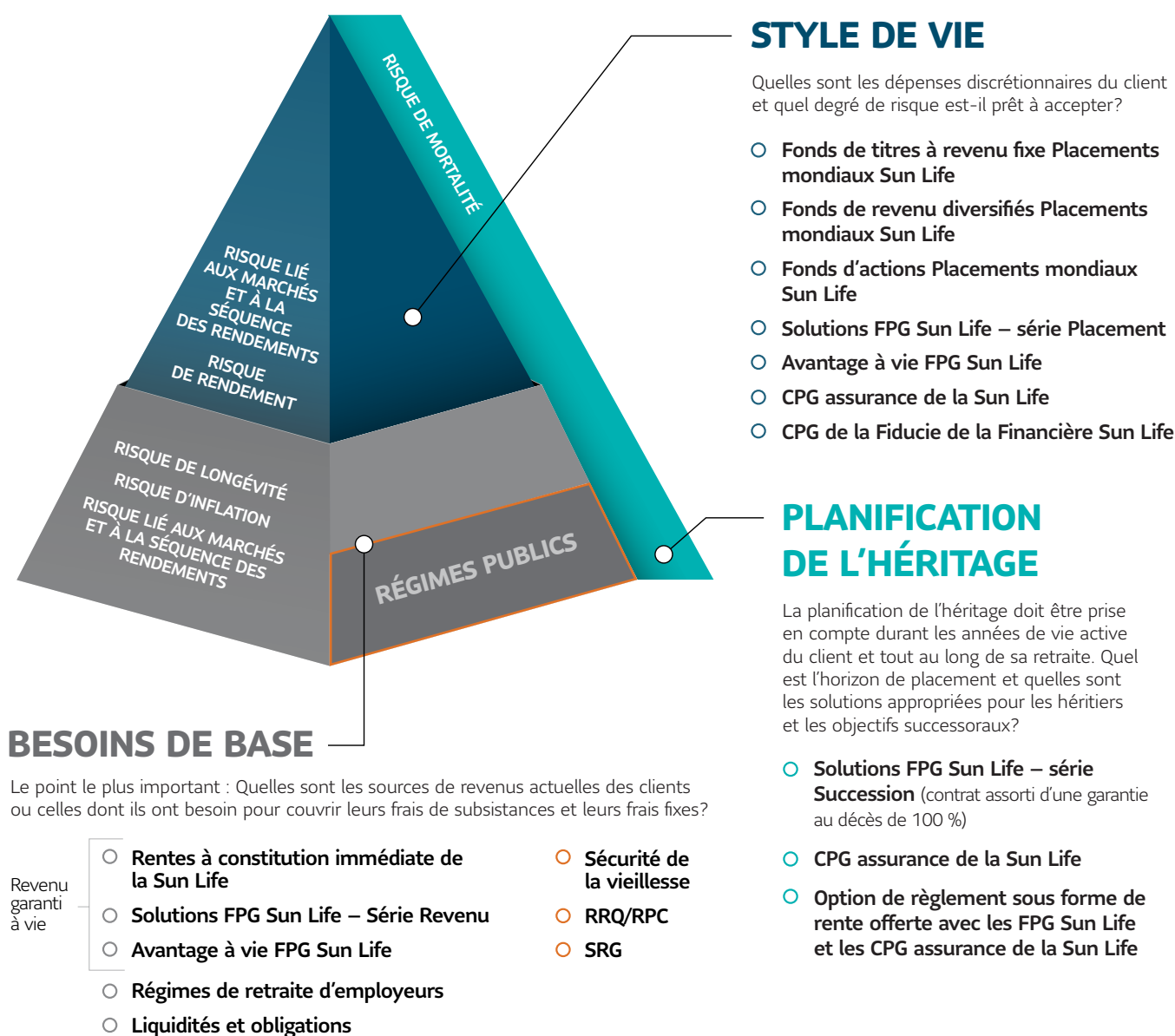


*Il existe un éventail de solutions pour aider les investisseurs canadiens vieillissants qui ont besoin d'un revenu. Toutefois, ils devraient considérer un seul fournisseur qui offre l'accès à toutes ces solutions : Placements mondiaux Sun Life.*

# Que pouvez-vous faire pour les clients?

En matière de revenu, chaque client est confronté à des défis uniques. Toutefois, le paiement des dépenses courantes, le style de vie et la planification de l'héritage sont des enjeux universels.

Pour aider les clients à faire face à tous les défis qui se présentent, vous devrez structurer leurs portefeuilles de façon à répondre à leurs besoins et à gérer les principaux risques liés à la retraite. Commencez par aligner les sources de revenus fiables et les solutions de produits (prestations des régimes publics, rentes à constitution immédiate, etc.) sur les besoins de base. Vous vous assurerez ainsi que les frais de subsistance, comme la nourriture et le logement, sont couverts. Vous pouvez ensuite aligner les placements axés sur la croissance avec les dépenses discrétionnaires et le style de vie pour la croissance à long terme. Cela aidera aussi à compenser l'inflation. Enfin, concentrez-vous sur la planification de l'héritage pour protéger les héritiers. Avec sa vaste gamme de solutions, Placements mondiaux Sun Life peut vous aider à répondre aux défis liés au revenu.



Il est possible d'utiliser plusieurs de nos solutions dans un portefeuille de revenu pour répondre simultanément à différents besoins et objectifs. On appelle ce processus la répartition des produits. Par exemple, les Solutions FPG Sun Life – série Revenu procurent un revenu prévisible et garanti à vie pour couvrir les frais fixes à la retraite. Et en investissant dans plus d'un fonds commun de placement en même temps, le client pourra modifier ses placements ou avoir accès à son argent au besoin. L'exemple qui suit montre qu'un portefeuille combinant deux types de solutions de placement permet de combler plusieurs besoins.

## QU'EST-CE QUE LA RÉPARTITION DES PRODUITS?

Durant les années d'épargne et d'accumulation d'un client, l'accent est sur la répartition de l'actif. Mais quand le client prend sa retraite et a besoin d'un revenu, la répartition des produits devient plus importante. Il s'agit de combiner plus d'un produit générateur de revenus dans un portefeuille, dans des proportions qui varient, pour couvrir les principaux besoins et risques du client à la retraite.

Besoins du client	CPG de fiducie <sup>1</sup>	CPG assurance <sup>2</sup>	Rente viagère <sup>3</sup>	Solutions FPG Sun Life – série Revenu	Avantage à vie FPG Sun Life	Fonds communs de placement <sup>4</sup>
<b>Revenu prévisible, avec garantie qu'il ne diminuera pas</b>	Oui <sup>5</sup>	Oui <sup>5</sup>	Oui	Oui <sup>6</sup>	Oui	Non <sup>7</sup>
<b>Revenu garanti à vie</b>	Admissible <sup>8</sup>	Admissible <sup>8</sup>	Oui	Oui	Oui	Non
<b>Possibilité de croissance ou d'augmentation du revenu</b>	Admissible <sup>9</sup>	Admissible <sup>9</sup>	Oui <sup>10</sup>	Oui <sup>6</sup>	Oui <sup>11</sup>	Admissible <sup>12</sup>
<b>Efficience fiscale (pour les comptes non enregistrés)</b>	Non	Non	Oui <sup>13</sup>	Oui <sup>14,15</sup>	Oui <sup>14,15</sup>	Admissible <sup>16</sup>
<b>Possibilité de changer les placements</b>	Admissible <sup>17</sup>	Oui <sup>18</sup>	Non	Oui	Oui	Oui
<b>Possibilité d'accéder à l'argent</b>	Admissible <sup>17</sup>	Oui <sup>18</sup>	Non	Oui <sup>19</sup>	Oui <sup>19</sup>	Oui

<sup>1</sup> Établis par la Fiducie de la Financière Sun Life inc.

<sup>2</sup> Les CPG assurance sont des rentes à provision cumulative établies par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

<sup>3</sup> Notre gamme de rentes à constitution immédiate comprend aussi les rentes à terme fixe, qui procurent un revenu garanti pour une période déterminée (par rapport au revenu garanti à vie des rentes viagères).

<sup>4</sup> Les investisseurs en fonds communs de placement peuvent établir des plans de retraits systématiques (PRS) ou acheter des parts de fonds communs de placement de série T pouvant verser des distributions mensuelles. Ces distributions ne sont pas garanties et peuvent épuiser le capital initial.

<sup>5</sup> Pour la durée du placement.

<sup>6</sup> Pourvu que les limites applicables au revenu et aux retraits soient respectées.

<sup>7</sup> Certains fonds communs de placement versent une distribution mensuelle fixe, mais qui n'est pas garantie. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, le placement initial diminuera par un remboursement de capital.

<sup>8</sup> Les contrats constitués en FERR offrent des durées de placement allant jusqu'à 25 ans.

<sup>9</sup> Selon les taux d'intérêt futurs.

<sup>10</sup> Pourvu que l'option d'indexation soit choisie.

<sup>11</sup> Pourvu que le revenu soit reporté par le client.

<sup>12</sup> Il est possible de générer un revenu régulier grâce aux options de fonds de série T ou en établissant un plan de retraits systématiques (PRS) d'un montant répondant aux besoins du client. Si les conditions du marché sont favorables et que le capital croît, il est possible que le montant des distributions du fonds de série T soit plus élevé ou qu'un PRS puisse être ajusté pour procurer un revenu plus élevé.

<sup>13</sup> Une partie du revenu touché est imposable en tant qu'intérêt.

<sup>14</sup> Une partie du revenu est considérée comme étant un gain en capital réalisé; le reste est un remboursement de capital non imposable.

<sup>15</sup> Attribution d'intérêt, de dividendes de source canadienne, de revenus de source étrangère, et de gains et de pertes en capital réalisés aux clients.

<sup>16</sup> Les fiducies de fonds communs de placement distribuent de l'intérêt, des dividendes de source canadienne, des revenus de source étrangère, et des gains en capital réalisés aux clients. Les fonds en catégorie de société sont beaucoup plus efficaces sur le plan fiscal. Ils distribuent des dividendes déterminés de source canadienne et des dividendes sur les gains en capital seulement. L'intérêt et les revenus de source étrangère gagnés dans les fonds sont regroupés et servent généralement à contrebalancer les charges de la société. Le revenu excédentaire sera imposable entre les mains de la société.

<sup>17</sup> Dans le cas de CPG remboursables, un rajustement selon la valeur marchande pourrait s'appliquer si des sommes sont encaissées avant l'échéance.

<sup>18</sup> Un rajustement selon la valeur marchande pourrait s'appliquer si des sommes sont encaissées avant l'échéance.

<sup>19</sup> Les retraits excédant le revenu garanti à vie réduisent le revenu garanti à vie futur.

**Autres documents de référence** pour vous aider à déterminer la répartition des produits dans le portefeuille de revenu de retraite des clients :

- 1) Entamez votre parcours sous le signe de la croissance et de nos garanties (820-4302)
- 2) Stratégie de revenu de retraite et de croissance (820-5026)
- 3) Surmonter les objections liées à la rente à constitution immédiate (820-3865)



Pour en savoir plus, communiquez avec votre équipe des ventes de produits de gestion de patrimoine ou :

Visitez [placementsmondiauxsunlife.com](https://placementsmondiauxsunlife.com) | Appelez au **1-844-374-1375**  
Écrivez à [soutien.patrimoine@sunlife.com](mailto:soutien.patrimoine@sunlife.com)

## RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Le contenu de ce document est fourni à titre indicatif uniquement. Il ne doit en aucun cas tenir lieu de conseils professionnels d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable ni en matière d'assurance et de placement, ou se substituer à de tels conseils. Il ne doit pas être considéré comme une source d'information à cet égard et ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières. Vous devriez toujours consulter un conseiller ou un fiscaliste avant de recourir à une stratégie tirée du présent article pour vous assurer que tous les éléments de votre situation personnelle sont pris en considération au moment d'élaborer votre plan financier. Le contenu de ce document provient de sources jugées fiables, mais aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée quant à son caractère opportun ou à son exactitude. Gestion d'actifs PMSL inc. se dégage de toute responsabilité liée aux pertes que peuvent entraîner les stratégies contenues.

Gestion d'actifs PMSL inc. est le gestionnaire des fonds communs de placement de la Sun Life. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent donner lieu à des courtages, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez consulter le prospectus du fonds. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement antérieur ne constitue pas une indication de leur rendement futur.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (contrats de fonds distincts). Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer. La Fiducie de la Financière Sun Life inc. est l'émetteur des certificats de placement garanti.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc., toutes des sociétés membres du groupe Sun Life.

© Gestion d'actifs PMSL inc., Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et leurs concédants de licence. Tous droits réservés.